

NOTE

A L'ATTENTION DES SALARIES DE LA SOCIETE ECORECEPT

Suite à l'arrêt de la Cour d'Appel d'Aix en Provence en date du 3 août 2023, confirmant la liquidation judiciaire de la société ECORECEPT, les opérations du licenciement de l'ensemble des salariés vont reprendre.

A ce titre la réunion extraordinaire du CSE se tiendra le mercredi 9 août 2023 à 09H00.

Les lettres de licenciements seront adressées le 11 août 2023.

Les entretiens préalables des salariés protégés ainsi que la seconde réunion du CSE se tiendront le 22 août 2023.